

PERSPECTIVES

P

PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE

Pour agir ensemble contre l'exclusion

**ENTRAÏDE
OUVRIÈRE**

 62 rue George-Sand, BP 21035, 37010 TOURS cedex 1- & 02 47 31 87 00 – entraide.ouvriere@wanadoo.fr

Déposé le 2011

S o m m a i r e

N°278 – septembre 2011

Le petit rapporteur	2
Dialogue animé avec la DDCS	3
L'hébergement d'urgence en crise	4
L'accueil des demandeurs d'asile en péril	7
Le CAD, un long chemin	8
Monique Carriat, une présidente qui joue collectif	10
Les ménages les plus modestes les plus touchés	11
L'air du temps	12

ENSEMBLE en cahier central

ÉDITO

DÉGRADATIONS

Aujourd'hui, c'est en moyenne 10 personnes, en majorité femmes avec enfants, pour lesquelles on ne peut trouver un hébergement d'urgence faute de place (donc par manque de moyens). Notre centre d'hébergement pour hommes seuls accueille 29 personnes chaque soir (9 de plus que les années précédentes).

Cette dégradation est très inquiétante. Elle mérite la mobilisation constructive de tous : citoyens, associations et service public.

Or, dans le département, nous déplorons la dégradation des relations partenariales avec les services de l'État.

Le conseil d'administration de l'association réuni le 13 septembre a décidé de demander au directeur de la cohésion sociale de recevoir une délégation.

En effet il nous est apparu que sur un certain nombre de dossiers la qualité du dialogue s'était progressivement altérée.

C'est le cas du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation). Ce service, qui nous est confié, nécessiterait une stratégie concertée à l'égard des différents interlocuteurs. Il faudrait une plus forte volonté d'adapter les dispositifs préexistants dans le département.

C'est le cas également de notre projet de refonte de l'hébergement qui représente pour toute l'association un effort considérable. Il permet l'ouverture d'un CHRS à Loches, besoin reconnu de tous. Il nécessite

attention et dialogue et devrait conduire à un accord explicite des services de l'État. Il va dans le sens du *logement d'abord* préconisé par le secrétaire d'État Benoist Apparu.

Dans ces deux cas, l'association est en phase avec la politique de l'État. Mais, paradoxalement, nous n'arrivons pas à dialoguer réellement avec les services de l'État au niveau du département.

L'État veut mettre en place une politique de « contractualisation » avec les associations. Les conditions de cette « contractualisation » ont été définies par une circulaire de mars 2011. Nous sommes plutôt favorable à cette démarche qui permettrait de donner un caractère plus stable (car portant sur plusieurs années) à nos rapports avec l'État. Mais localement, dans le département, les services de l'État veulent inclure dans le contrat des dispositifs qui ne nous paraissent conformes ni aux textes ni à l'esprit de la circulaire de mars 2011. Notre refus d'introduire dans le contrat des contraintes non réglementaires, au contenu discriminatoire, conduit aujourd'hui à des restrictions d'ouvertures de crédits qui ressemblent fort à des sanctions financières.

Ces difficultés pourraient apparaître, à certains, techniques voire dérisoires mais, derrière, c'est la réponse que nous pourrions apporter à la montée des situations d'urgence qui est en jeu.

À suivre.

André Ledoux

Trois brèves... qui en disent long !

Au cas où vos vacances se prolongeraient encore dans les semaines à venir, *Perspectives* tient à vous faire, sans tarder, une recommandation de la plus haute importance : n'allez pas à Cannes avant le 1^{er} mai de l'an prochain. Vous seriez extrêmement déçus.

En effet, depuis le 1^{er} septembre, il n'y a plus de tapis rouge sur les marches du Palais du Festival. Vous ne verriez que du béton ! Et les plus grandes vedettes du monde sur du béton, avouez que ça n'a plus du tout d'allure ! Même en 3D !

Beaucoup se sont plaints récemment du tapage médiatique fait pour le Tour de France des hommes et, à contrario, du peu d'intérêt apporté par ces mêmes sources d'information pour le Tour de France des femmes. Un petit article tout de même sur Jeannie Longo. Et basta !

Dernièrement, quelques journaux (comptez-les au plus sur les doigts d'une main !) ont annoncé la 9^e Coupe du monde de football des sans-abri qui se tenait à Paris en fin de mois d'Août : 64 sélections nationales, 48 masculines et 16 féminines. Emmanuel Petit, vainqueur de la Coupe du monde 1998,

comme parrain. Ces mêmes jours, beaucoup plus nombreux furent les quotidiens et revues à s'attarder sur le coût des transferts de joueurs, montants si faramineux qu'ils deviennent de véritables provocations pour les habitants des pays au profit desquels ils sont réalisés.

Ces trois courts exemples en disent long. Ils montrent combien nous sommes conditionnés par les apparences, le décor, la façade, le clinquant...

Cette Coupe du monde des sans-abri était sans doute pour les participants une étape unique sur le chemin. « *C'est la première fois de toute ma vie qu'on me fait confiance* », racontait l'un d'eux, 28 ans, qui a connu l'alcool, les problèmes judiciaires, la rupture familiale et sentimentale, le chômage... « *Quand on vit dans la rue, on n'est pas souvent applaudi... là au moins on me regarde comme un être humain qui vaut quelque chose, puisque je suis ici...* »

Quel est notre regard sur les choses, les événements, sur ceux que nous croisons ou dont nous parlons ? Tenez, le dossier de ce numéro évoque les prisons, leurs murs gris, leurs *taulards* ; c'est l'occasion d'un bon exercice !

Jean Paillou

Une visite que l'on n'oublie pas...



L'abbé Pierre à la Petite Maison le 28 avril 1990.

Lire en page 8 l'article de Madeleine Perret et Jean Paillou.

Dialogue animé avec la DDCS

L'EAO cherche à faire admettre aux représentants de l'État dans le département son point de vue sur le dossier crucial du champ d'action du SIAO.

Chargée par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) de mettre en œuvre le nouveau dispositif qu'est le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation des personnes les plus démunies), l'Entr'Aide Ouvrière rencontre de multiples difficultés qui ont amené son directeur général, Éric Le Page, à demander aux représentants de l'État de clarifier leurs intentions et de préciser leurs choix. Voici les arguments développés à l'intention du directeur de la DDCS, Daniel Viard.

Hébergement d'urgence : l'intégration du SIAO dans les conventions de financement doit conduire les acteurs associatifs à une plus forte implication. Cependant l'accès à l'outil informatique et son utilisation posent problème à certains services d'hébergement dont l'adhésion est indispensable pour que la réforme envisagée puisse être effective. Un effort en matière de formation doit donc être poursuivi. Aujourd'hui, seules les données recueillies via les orientations 115 sont fiables.

Par ailleurs, des contradictions apparaissent entre les critères de priorités établis dans le cadre de la convention SIAO pour le traitement des demandes d'asile et ceux énoncés dans le cadre des conventions d'hébergement (limitation de la durée d'hébergement à deux fois un mois). L'EAO constate également que des logements d'urgence pour familles primo arrivantes échappent à la logique du SIAO pour être gérés en direct par la DDCS. Elle propose une réunion des partenaires concernés par ces publics afin de clarifier le rôle des différents intervenants et leur complémentarité.

Hébergement d'insertion : l'existence de la COLAC, instance de régulation qui a préfiguré le SIAO, semble freiner la mise en place de celui-ci. Alors que certains départements organisent une commission unique d'orientation sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'insertion, on en vient à envisager en Indre-et-Loire une étape intermédiaire impliquant le maintien d'une commission COLAC et d'une commission SIAO (CHRS et stabilisation). Néanmoins, l'EAO propose de définir rapidement les modalités de collaboration de ces entités et le calendrier de leur fusion.

L'utilisation d'un logiciel de recueil des demandes d'hébergement et des places disponibles est incontournable. Pourtant, il paraît techniquement impossible de demander à tous les services sociaux d'utiliser cet outil. L'EAO propose donc un formulaire unique qui serait ensuite ressaisi à des fins statistiques. Elle est, en outre, en attente de précisions sur les attributions du SIAO et l'implication des différents acteurs pour la régulation des admissions en pension de famille, l'orientation sur les mesures AVDL, l'intégration des résidences sociales et des foyers de jeunes travailleurs.

Accès au logement : la mise en place d'une commission logement prioritaire (prévue dans la convention SIAO) semble abandonnée. L'EAO a proposé d'animer un groupe de travail ayant comme objectif l'analyse des freins en matière d'accès au logement social et l'élaboration de solutions pour y remédier. Elle attend le feu vert de la DDCS et ne mène actuellement aucune action spécifique destinée à améliorer l'accès au logement. Sa conviction est que l'implication des bailleurs sociaux est indispensable dans la perspective d'une réelle politique du « logement d'abord ».

Dynamique partenariale : le SIAO peut être perçu par le milieu associatif comme une forme d'ingérence dans les fonctionnements existants. C'est pourquoi l'Entr'Aide Ouvrière s'attache à démontrer qu'il s'agit d'un outil que chacun peut s'approprier dans un but d'amélioration du service rendu à l'utilisateur. « Nous sommes très loin d'un accord avec le Conseil général pour une collaboration active au SIAO », affirme Eric Le Page. « Nous percevons très nettement des réticences à s'engager dans le champ de l'hébergement qui était jusqu'à présent de la compétence de l'État ».

Pilotage du dispositif : le fait que le SIAO soit porté par deux services distincts au sein de la DDCS rend plus complexe sa gestion. Pendant la phase de démarrage, il est naturel que des mises au point paraissent nécessaires. Mais l'EAO estime que les objectifs généraux de cette politique d'État ne sont pas suffisamment explicités à l'ensemble des partenaires. Elle a ainsi le sentiment d'avoir parfois à jouer ce rôle pédagogique sans être tout à fait certaine des missions opérationnelles que la DDCS souhaite lui confier. Pour renforcer ce co-pilotage État/EAO, un comité de suivi devrait être créé. Il se réunirait chaque mois pour faire le point sur les avancées obtenues ou les blocages rencontrés.

Le Service intégré d'accueil et d'orientation peut-il devenir une véritable instance de régulation de la demande d'hébergement, à compétence large et champ d'action étendu ? Ou est-il condamné à n'être qu'une structure de plus si on décide de ne pas remettre en question l'organisation antérieure ? Là est l'enjeu du dialogue engagé avec la DDCS, au-delà des problèmes budgétaires. Daniel Viard et ses collaborateurs ont sans doute l'impression que notre association a tendance à manifester une certaine âpreté dans le débat. En réalité, son attitude tient à la force de ses convictions et à sa volonté de profiter pleinement des possibilités offertes par la réforme.

L'Entr'Aide Ouvrière est tout à fait disposée à se situer dans le droit fil de la *refondation* voulue par l'État. Elle approuve le principe du « *logement d'abord* ». Elle ne demande qu'une chose : qu'on lui permette de rester fidèle à ses valeurs fondamentales, à ses engagements initiaux, et de réaliser dans de bonnes conditions sa propre *refondation*. ■■■

L'hébergement d'urgence

en crise

**Les travailleurs sociaux
démoralisés et indignés
par les difficultés auxquelles
ils sont confrontés.**

Deux événements survenus pendant l'été dans le secteur de l'hébergement d'urgence ont fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias. Il y a eu tout d'abord la démission de Xavier Emmanuelli, président du Samu social, dont il était le fondateur. M. Emmanuelli a justifié sa décision en affirmant que la situation du dispositif d'accueil des sans-abri était devenue ingérable du fait des diminutions de crédits de fonctionnement imposées cette année par l'État. Le Samu social de Paris a dû fermer son seul centre d'hébergement d'urgence situé dans la capitale.

Une étude de l'observatoire du 115 (numéro d'appel pour les personnes à la rue) mis en place par la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) a révélé que le 20 juillet, dans 34 départements, 1 105 demandes de mise à l'abri (sur 1 701) n'avaient pu être satisfaites, dont 82% par manque de lits disponibles. Selon la FNARS, le budget consacré à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables a baissé de 80 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010. Cette régression touche particulièrement l'hébergement d'urgence (- 41 millions). Les moyens prévus pour les équipes mobiles qui assurent les maraudes et pour le financement du 115 chutent de 30%. Et le recours aux chambres d'hôtel va être fortement freiné. Une nouvelle coupe budgétaire de 64 millions d'euros est annoncée pour 2012 !

Montée de la précarité

De 2007 à 2010, l'État avait nettement accru les moyens alloués à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri. En quatre ans, ceux-ci étaient passés de 874 millions à 1,130 milliard d'euros, soit une progression de 30%. Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs déclaré en novembre 2006, cinq mois avant de devenir président de la République : « **Le droit à l'hébergement, c'est une obligation humaine. Si je suis élu, je veux que d'ici deux ans plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid** ». Mais, au cours de ces quatre années, les besoins ont suivi eux aussi une courbe ascendante sous l'effet de la conjonction de plusieurs phénomènes : la montée de la précarité, provoquée par la crise économique, le manque de logements sociaux et l'évolution du profil des populations à la recherche d'un toit.

Quand le Samu social a été créé en 1993, l'hébergement d'urgence répondait avant tout à la détresse de SDF cassés par la rue, à qui l'on proposait une assistance médicale et psychologique pour leur permettre de se reconstruire. **Aujourd'hui, ce public des sans-abri est très largement composé de parents avec enfants.** Du jamais vu ! Emmanuelle Guyavarch, démographe et directrice de l'observatoire du Samu social de Paris, affirme : « **Pour la première fois, le nombre de personnes en famille a dépassé celui des personnes isolées. Ces ménages sont tous issus d'une immigration relativement récente** ».

Dans les départements ayant fait l'objet de l'étude de la FNARS, les femmes et les hommes accompagnés d'enfants n'ayant pas trouvé de solution d'hébergement représentent 53% des personnes dont les demandes ont reçu une réponse négative. Les structures qui accueillent les demandeurs d'asile sont saturées. Début juin, un rapport parlementaire soulignait le fait que le manque de places en CADA entraîne un report des prises en charge sur le Samu social. Ainsi l'accueil des migrants représente une part croissante de l'enveloppe destinée à financer les nuits d'hôtel et les centres d'hébergement d'urgence.

Manifestation et déclarations à Tours

Les graves difficultés auxquelles sont confrontés les personnels de l'urgence sociale ont provoqué le 2 août une grève du 115 et des manifestations dans plusieurs villes. À Tours, le CASOUS (Centre d'accueil, de soins et d'orientation de l'Entr'Aide Ouvrière) a fermé ses portes et les représentants de plusieurs associations se sont joints aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs de l'EAO pour lancer : « **un cri d'alarme, un cri d'alerte, un cri du cœur aussi** ». Toutefois, comme l'a souligné André Ledoux, président de l'Entr'Aide Ouvrière, il n'était « **pas question de fermer des équipements d'hébergement pour ne pas pénaliser les personnes accueillies** ». De son côté, Eric Le Page, directeur général de l'association, rappelait la situation en donnant quelques chiffres particulièrement éloquents : « **Le 115 gère chaque jour une cinquantaine de places d'hébergement en foyers et à l'hôtel. Et chaque jour, on doit refuser en moyenne une dizaine de demandes. Le problème est national et le taux de refus est parfois de 50% ailleurs** ».



Sur quatre mois, Eric Le Page évalue à **un millier** le nombre de refus aux demandes d'hébergement en Indre-et-Loire, principalement à Tours, une ville qui compte pourtant plusieurs centres dédiés à l'urgence sociale. Les professionnels du secteur, comme les bénévoles du Secours catholique et de l'association Chrétiens-Migrants – pour ne citer qu'eux – font le même commentaire : « **On n'a pas les moyens de remplir notre mission. L'État veut orienter un plus grand nombre de personnes aidées, hommes seuls et femmes avec enfants, vers des logements. Très bien, mais cela ne résoudra pas le problème de l'hébergement d'urgence** ».

Quant à Brigitte Bécard, déléguée épiscopale à la solidarité à Tours, elle met fortement l'accent sur l'essentiel : « **Le manque de places dans les structures implique de remettre à la rue des personnes, parfois des familles entières. Les professionnels de l'urgence sociale sont formés pour aider ces personnes à se remettre debout et à s'insérer dans la société, alors qu'ils sont contraints quotidiennement de les abandonner. Le droit essentiel et vital, celui d'avoir un lieu sûr où se poser et passer la nuit, n'est pas suffisamment reconnu. Ces personnes doivent affronter l'insécurité, la fatigue et le risque de désocialisation. La solidarité repose sur l'attention aux plus faibles. C'est à l'État de faire appliquer la loi et d'allouer des moyens suffisants** ».

Serge Bijonneau

Été morose pour la Halte de jour

L'association a dû réduire son activité et supprimer trois emplois

La politique de vaches maigres à laquelle l'État soumet les associations humanitaires prenant en charge les personnes les plus vulnérables a été illustrée pendant l'été par la situation qu'a connue la Halte de jour. En lisant le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration, on apprend que des décisions difficiles ont été imposées aux dirigeants de cette association tourangelle par une flagrante insuffisance de financement.

À la date du 15 juin, l'attribution des subventions fait apparaître des comportements très contrastés chez les financeurs. Pour l'année 2011, la ville de Tours a attribué 35 000 euros, le conseil général 54 000, ce qui correspond à ce que souhaitait la Halte de jour. En revanche, la DDCS n'a accordé que 150 000 euros sur les 330 000 attendus.

L'association ne dispose ainsi que de 55% du budget nécessaire à son fonctionnement. Conséquence : le conseil d'administration a décidé de fermer l'établissement tous les week-ends de juillet et août, et pendant deux semaines en août (du 6 au 22). A cause de cette réduction d'activité, il a été mis fin aux contrats de travail (en CDD) de trois salariés.

Dans le compte-rendu du CA, on lit les commentaires suivants :

« Par égard pour les personnes que nous accueillons, on ne peut que se désoler de devoir

prendre de telles décisions. Le mois d'août, quand la Barque et le foyer Paul Bert seront fermés, leur sera particulièrement difficile ».

« Le conseil d'administration déplore de devoir se séparer de personnes de qualité alors qu'il faudra sans doute, prochainement, rechercher à nouveau des personnes qualifiées et motivées. L'action que nous menons auprès des plus défavorisés y perd en efficacité. Les membres du CA s'émeuvent aussi de la situation des salariés qui vivent cette précarité ».

« Le CA garde toutefois espoir en des subventions complémentaires ».

Cette attitude positive malgré la lourdeur des contraintes financières s'explique par l'expérience acquise au fil des années, la pratique habituelle des rallonges de l'État au cours du dernier trimestre, mais aussi par un projet mobilisateur : celui de l'installation de la Halte de jour dans un nouveau local proposé par la ville de Tours. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'OPAC. Le projet initial, tel qu'il avait été élaboré par les salariés, a été modifié pour tenir compte des dispositions légales à respecter.

Le devis devra sans doute être revu. Pour l'instant, les travaux à réaliser ne sont pas financés. Et la société qui occupe le local a reporté la date de son départ. Néanmoins, le déménagement est espéré en novembre prochain. ■

Vers une rallonge budgétaire ?

En principe, les associations ne doivent pas entretenir l'espoir d'une amélioration de leur situation financière d'ici à la fin de l'année. Le secrétaire d'État au Logement, Benoist Apparu, a prévu : « Une enveloppe fixe de dépenses » au début de 2011, contrairement à ce qu'il avait fait précédemment. Cela semble donc marquer la fin de la pratique des rallonges. Cependant M. Apparu, interrogé sur ce sujet par *Le Monde*, a répondu que rien n'était figé, précisant que : « La comparaison entre les budgets 2010 et 2011 n'est pas pertinente tant que l'exercice 2011 n'est pas bouclé ».

Peut-être y aura-t-il du nouveau à l'occasion de la rencontre entre le Collectif des associations unies et le Premier ministre. On voit mal comment François Fillon pourrait rester totalement indifférent à l'émoi provoqué chez les travailleurs sociaux par l'annonce de la suppression de 4 500 nuitées en hôtel, sur un total de 13 000 initialement prévues dans le budget 2011. Et après la publication de l'étude de l'INSEE faisant apparaître une progression de la pauvreté en France en 2009 sous l'effet de la crise économique, le gouvernement se doit de réagir.

L'accueil des demandeurs d'asile en péril

La FNARS conteste les nouvelles orientations prises par l'État.

Malgré son adhésion au principe de la réforme du Logement d'abord, la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) durcit le ton à l'égard de l'État. Elle conteste les conditions de la mise en œuvre de la nouvelle politique visant à améliorer la prise en charge des sans-abri, et, plus récemment, elle dénonce la dégradation de la qualité des prestations offertes aux demandeurs d'asile.

Dans son éditorial du numéro de juillet de la *Gazette*, Nicole Maestracci, présidente de la FNARS, affirme : « *Au gré des décisions politiques successives qui touchent à l'accueil des demandeurs d'asile, la tendance affichée par les services de l'État est de limiter leur accompagnement social. Les prévisions budgétaires annoncées pour ce secteur (baisse de 10% du financement des CADA) portent en effet essentiellement sur une réduction des missions d'accompagnement, et ceci à chacune des étapes du parcours du demandeur d'asile* ».

« Jusqu'à aujourd'hui, poursuit Mme Maestracci, ce soutien consistait en un accompagnement social et administratif, joint à de l'information et de l'orientation vers les services adaptés (santé, hébergement) lorsque nécessaire. Or, pour l'année 2012, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) entend uniformiser les prestations assurées par les plates-formes. À ce titre, il va proposer, dans le courant du mois de septembre, un nouveau cahier des charges qui restreint de façon considérable les missions d'accompagnement social. Terminés « l'aide au récit », la préparation aux entretiens à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui détermine l'octroi ou non du statut de réfugié, l'accompagnement santé, ou encore l'aide à la scolarisation, etc. Les futures missions des plates-formes se réduiront à de

l'information et de l'orientation vers les dispositifs de droit commun (pour l'ouverture des droits) ». Cette logique a conduit, en mai 2011, le secrétaire général de l'intégration et de l'immigration à limiter l'hébergement d'urgence dédié aux demandeurs d'asile à un hébergement *stricto sensu*, excluant toute forme d'accompagnement social. Ce qui crée une inégalité de traitement entre les étrangers hébergés en CADA et les autres. Alors que les premiers pourront être suivis sur place par des travailleurs sociaux, les seconds seront orientés vers les dispositifs de droit commun (assistante sociale de secteur, caisse d'assurance maladie, Pôle emploi, etc.) qui sont susceptibles de refuser de les prendre en charge en raison de leur situation administrative, ou par manque de personnel compétent.

Les CADA risquent eux aussi de voir réduits les effectifs de leur personnel socio-éducatif, du fait des diminutions budgétaires annoncées. En limitant leurs moyens, l'État orientera *de facto* des demandeurs d'asile vers les centres d'hébergement d'urgence généralistes qui, à cause du manque de places, éprouvent des difficultés croissantes à assurer leur mission d'accueil inconditionnel, pourtant inscrite dans le code de l'action sociale et des familles.

La FNARS juge alarmante la tendance, de plus en plus marquée, à la précarisation des personnes en droit d'obtenir une protection et un accueil digne dans un pays ayant souscrit des engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de soutien des réfugiés. À Tours, l'association *Émergence* a bénéficié d'un financement de la Direction départementale de la cohésion sociale pour le fonctionnement de son nouveau service d'accès aux droits des demandeurs d'asile primo arrivants. Mais on peut se demander si cette subvention sera reconduite l'an prochain. ■

Le CAD : un long chemin

Le 22 mars 1949 était déclarée à la préfecture d'Indre-et-Loire une association « **ayant pour but de s'intéresser à tous les détenus, hommes et femmes, et à leur famille, sans distinction de race ni de religion** ».

Cette association, dénommée Comité d'Aide aux Détenus, avait son siège à Tours, 1 bis rue Jules Simon. La déclaration était faite par M. Briau Gabriel, demeurant à Tours, 4 rue George Sand.

Tel est l'acte de naissance du CAD. Le nom des parents n'y est pas mentionné. Il ne figure pas davantage dans les statuts. Cependant, pour qui regarde attentivement les lieux et les dates, le lien entre le CAD et l'EAO est évident. L'adresse des sièges sociaux est la même. Si l'on se souvient de la date de la première assemblée générale de l'EAO, le 7 février 1949, il apparaît bien que la création du CAD a été décidée par l'A.G. de l'Entr'Aide Ouvrière. Rien d'étonnant d'ailleurs : à Noël 1947, c'est un homme récemment sorti de prison qui avait interpellé l'abbé Pineau, à cette époque aumônier de la maison d'arrêt. Dès le départ, le CAD a orienté son action dans deux directions : l'accompagnement des détenus et l'appel à l'opinion publique, invitée « à prendre une conscience claire de ses responsabilités devant le fait de la délinquance ».

Par ailleurs, le problème de la sortie de prison étant le souci essentiel, on voit, à plusieurs reprises, dénoncés dans *Perspectives*, les employeurs réticents à accueillir les hommes et les femmes qui ont fait de la taule.

En 1954, un avocat tourangeau, Jean Fombeurre, plaide vigoureusement pour une réforme générale du système pénitentiaire, rejoignant ainsi les militants qui mettent en cause l'institution carcérale elle-même.

En 1960, Robert Levasseur succède comme président à Gabriel Briau, et en 1962 paraît dans *Perspectives* une série d'articles sous le titre : *Vie judiciaire et monde moderne*. C'est l'institution française du juge d'instruction qui est alors en cause.

Au mois d'avril 1967, Elizabeth Huber est élue présidente et Ginette Pelou est infirmière à la maison d'arrêt. Un journaliste de la Nouvelle République est autorisé à y pénétrer. Son article, accompagné de photos, présente sur plus d'une page, les lieux, les acteurs.

Les événements de mai 1968 ont peu d'impact direct sur la prison de Tours : la détention reste relativement calme. Par contre, à la suite des révoltes de 1974 dans de nombreux établissements, de grands changements apparaissent. Fin 1975, le quartier des femmes est supprimé ; toutes les cellules sont réaménagées ; les mesures de semi-liberté deviennent plus faciles et plus rapides ; il y a deux instituteurs et toute liberté de suivre des cours par correspondance.

Le CAD se réjouit de ces améliorations non négligeables pour la vie quotidienne, mais il dénonce les limites du travail en atelier sans machine et sans outillage.

Les années passent. Les combats se poursuivent, Andrée Moinet étant devenue présidente. Des magistrats, des policiers, des citoyens, troublés par des crimes très médiatisés, ayant fondé le mouvement *Légitime défense*, l'association réagit en faisant sienne la proposition de la FNARS contre la loi *Sécurité et liberté*.

1981 : une grande année pour le CAD

Durant l'hiver 1980/81, un cycle de cinq conférences se déroule sous le titre : *Approches aux problèmes de la prison*. Le public oscille entre 120 et 150 personnes.

Du 12 au 25 mars, le CAD accueille dans les nouveaux locaux de l'EAO, 62 rue George Sand, la remarquable exposition réalisée par la Cimade et l'Arapej-Ile de France. Elle sera visitée par près de 1 500 personnes, la moitié étant constituée par des jeunes venus souvent avec leurs professeurs.

Le 9 octobre, avec l'arrivée de Robert Badinter au ministère de la Justice, la peine de mort, contre laquelle le CAD avait pris résolument parti depuis 1976, est abolie, et le code de procédure pénale est remanié.

Les années qui suivent voient s'opérer de profondes remises en cause de la prison, et de nombreuses réformes entrent en application. Le CAD y participe et obtient, dès

1983, une place au *Conseil départemental de drévention de la délinquance* (CDPD). En mai, une journée est consacrée à prendre contact avec le public sur le thème : *La sécurité par la solidarité*. En collaboration avec la Cimade, Rencontres et le Genepi, des tracts sont distribués, des affiches posées, des interviews enregistrées sur le marché aux fleurs.

Le 13 mai 1984, Madeleine PERRET devient la 6^e présidente du CAD.

1986/87 : autres années marquantes. Une petite maison est en vente face à la prison. L'association y voit un outil exceptionnel pour accompagner les détenus et leurs familles en attente de parloir. Le projet est présenté à l'assemblée générale 1986 ; il est accueilli avec enthousiasme. Les adhérents s'engagent avec *des promesses de dons de 100 à 10 000 francs*. L'aide des associations amies, les subventions de la CAF et des collectivités locales feront le reste.

Après une remise en état par les chantiers de l'EAO, la *Petite maison*, ainsi dénommée par ses usagers, ouvre ses portes le 9 février 1987.

Des responsabilités nouvelles incombent désormais à l'association. Elles nécessitent le recrutement, la formation et l'animation d'un personnel d'une trentaine de bénévoles. Une salariée en emploi aidé s'y joindra en avril 1998.

Se fait aussi sentir plus que jamais le besoin d'un travail d'information, de réflexion, de sensibilisation de l'opinion, mené entre organisations engagées dans le même combat.

Le 6 avril 1991, vingt d'entre elles forment la Farapej. Le CAD est du nombre et ne cessera, depuis cette date, d'être dans le bureau de cette fédération.

Au cours des années, les actions se poursuivent tant sur le plan local que national.

Les **Journées nationales prison**. La première a lieu le 17 octobre 1991. Celle de 1992 a pour thème : *La prison, en sortir*. Le CAD organise au Centre social Giraudeau un colloque avec la participation de l'ANPE, de *Port Bretagne* et de *Louis Sevestre*. En 1994, Maître Henri Leclerc, Vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, est invité.

Le 10 février 1996, un gala préparé avec l'ensemble des aumôneries des lycées du département a lieu à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours sur le thème : *4 murs... 1 homme*. Enorme succès.

Le 23 mars, le CAD accueille un colloque : *Des prisons et des jeunes*. Jean-Louis Dumas, directeur de prison, auteur de la *Zonzon de Fleury*, y participe.

Le 3 avril 1997, pour les 10 ans de la *Petite maison*, le



CAD invite ses amis et donne la parole aux familles de détenus sur un *mur de citations*.

Le 17 octobre 1998, le CAD fête ses 50 ans d'existence en partenariat avec l'EAO ; une grande exposition est inaugurée au 62 rue George Sand par le Préfet, M. Canepa. L'entrée dans le XXI^e siècle ne modifiera pas la trame régulière de la vie du CAD si profondément marquée depuis ces 50 premières années : action à la maison d'arrêt avec les visiteurs, action auprès des familles à la *Petite maison*, travail de réflexion et de communication au sein de la Farapej et localement. Les démarches d'information suscitées de tous côtés au sujet de la prison, de la délinquance, de la justice, exigent des réponses multiformes : rencontres dans les écoles, les lycées, l'ITS, les communautés religieuses. Le CAD a son chargé de communication en la personne du regretté Marc Sainton ; un stand est tenu à la Foire de Tours ; des soirées-débats avec films sont organisées au Studio ; un chroniqueur régulier paraît dans *Perspectives*.

Toute cette activité, qui se poursuit d'année en année, n'aurait pu et ne pourrait exister encore aujourd'hui sans les 30 à 40 bénévoles qui s'y sont engagés en permanence. Ce long chemin du CAD aurait mérité d'être encore plus détaillé. Puisse ce résumé créer l'envie de mieux connaître cette association... et pourquoi pas d'y participer activement. ■

Madeleine Perret et Jean Paillou

Monique Carriat une présidente qui joue collectif



Présidente du CAD depuis trois ans, Monique Carriat a figuré en 2010 parmi les Huit femmes remarquables d'Indre-et-Loire pour son action auprès des détenus et de leurs familles. Cette distinction lui a été attribuée par la présidente du Conseil général, qui était alors Claude Roiron. À l'occasion de ce dossier, Monique Carriat nous révèle dans quel esprit elle exerce sa responsabilité.

EAO : **Comment conçois-tu le rôle de la présidente du CAD ?**

M.C. : Pour moi, la présidente du CAD doit savoir s'entourer et déléguer, faire confiance à d'autres personnes qui peuvent être des membres du bureau mais aussi des bénévoles. Ne pas agir seule : c'est comme cela que je conçois la présidence. Il faut que chacun puisse apporter son savoir-faire et son savoir-être.

EAO : **Qu'as-tu tiré, sur le plan personnel, de l'exercice de cette fonction ?**

M.C. : J'ai découvert comment travailler avec d'autres, comment prendre le temps d'écouter les gens. J'ai aussi appris à m'exprimer davantage, à oser aller à la rencontre de personnes qui, au départ, m'intimidaient un peu : certains politiques et les journalistes, notamment. Ce rôle de présidente m'a permis d'acquérir de l'assurance. Et puis, je suis contente de me battre pour les plus démunis, et satisfaite des retours que l'on peut avoir avec les détenus et leurs familles après avoir contribué à faire connaître leurs vrais besoins.

EAO : **Qu'apprend-on au contact des familles de détenus ?**

M.C. : On apprend l'humilité. On apprend à écouter. Quelquefois, on apprend aussi à éprouver de la joie. Cela peut paraître bizarre, mais il arrive que les familles nous apportent des échanges qui nous réjouissent parce qu'ils sont authentiques et enrichissants. Pourtant, ces familles de détenus se trouvent dans une très grande précarité financière, sociale, affective. Très souvent, les femmes n'osent pas en parler autour d'elles, pas même à leurs proches, parce que c'est la honte. Elles vivent donc dans une grande solitude. A la « Petite maison », on ne leur demande rien. On ne leur pose pas de questions. On ne les juge pas. C'est un lieu où elles peuvent venir se poser, s'asseoir, parler d'elles

si elles ont envie de parler. C'est un endroit où elles se sentent en confiance.

EAO : **Quelle est la principale difficulté que rencontre le CAD ?**

M.C. : C'est une difficulté financière. Nous n'avons pas l'assurance de la pérennité. Il y a toujours un combat à mener. Nous avons une salariée à mi-temps, mais chaque année nous nous demandons si cela va pouvoir continuer. Sinon, on a une bonne équipe d'une trentaine de bénévoles. Tout fonctionne bien. Plus de la moitié de ces bénévoles sont là depuis des années et restent fidèles au poste, en sachant prendre les choses en main quand il faut faire face à un problème. Par exemple, l'absence de la salariée en arrêt maladie. Pour nous, cette salariée est très importante, indispensable même, car elle a un rôle non seulement auprès des bénévoles, mais aussi auprès de nos partenaires.

EAO : **Quel est le projet qui te tient le plus à cœur ?**

M.C. : Que le CAD puisse continuer à assurer sa mission ! Du fait de notre vulnérabilité budgétaire, ce qui compte beaucoup à nos yeux, c'est le lien très fort et très particulier que nous avons avec l'Entr'Aide Ouvrière qui, à tout moment, peut nous soutenir, nous venir en aide. Je ne me sens pas seule parce qu'il y a l'EAO. Il faut le dire. C'est ça qui est important.

Ce qui me tient à cœur aussi, c'est que le CAD se fasse connaître par des manifestations organisées en lien avec des partenaires tels que la Croix-Rouge, la Cimade, le Genepi, toutes les personnes qui peuvent intervenir à la Maison d'arrêt et travailler avec nous. J'attache beaucoup d'importance au partenariat avec d'autres associations. ■

Propos recueillis par Serge Bijonneau

Les ménages les plus modestes les plus touchés par la crise

La dernière enquête de l'INSEE sur les revenus a révélé qu'en 2009 le niveau de vie médian des Français s'était élevé à 19 080 euros par an, soit 1 590 euros par mois, en augmentation de 0,4% par rapport à 2008. Les 10% des personnes les plus modestes ont eu un niveau de vie inférieur à 10 410 euros par an, en baisse de 1,1%, alors que pour les 10% les plus aisés, ce niveau a été d'au moins 35 840 euros, soit 3,4 fois plus, avec une progression de 0,7%.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population, s'est donc établi à 954 euros par mois. 13,5% des personnes (8,2 millions) vivaient en dessous de ce seuil, et la moitié avaient un niveau de vie inférieur à 773 euros par mois. Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté s'est accru en France de 0,5 point. Cette évolution résulte de la crise économique qui a provoqué une hausse du chômage. Celle-ci s'est répercutée sur l'ensemble des ménages, mais ce sont les plus modestes qui ont été les plus touchés.

L'INSEE note que l'année 2009 est marquée par une augmentation du nombre de chômeurs dans le bas de l'échelle des niveaux de vie. Ces chômeurs représentent 9,8% des personnes appartenant aux deux premiers des dix échelons statistiques, contre 8,5% en 2008, soit une hausse de 1,3 point. Pour la totalité de la population, la proportion est de 3,6% en 2008 et de 4,4% en 2009, en progression de 0,8 point.

La dégradation de la situation de l'emploi influe de façon sensible sur la composition du niveau de revenu disponible des ménages les plus défavorisés. Les allocations chômage représentaient 7,5% de ce revenu en 2009 contre 6,2% en 2008, la part des salaires et autres revenus d'activité passant de 36,2% à 33,3%.

Des mesures d'aides ponctuelles (sociales et fiscales) ont été prises en 2009 pour atténuer les ef-

fets de la crise sur les ménages modestes. Ainsi, deux primes forfaitaires exceptionnelles ont été versées aux familles : la première, de 150 euros, au titre de l'allocation de rentrée scolaire, et la seconde, de 200 euros, dite : *prime de solidarité active*, au titre du RMI (revenu minimum d'insertion), de l'API (allocation parent isolé) ou d'une aide au logement. Ces mesures ont permis de diminuer de 0,2 point seulement le taux de pauvreté enregistré en 2009.

Il faut également prendre en compte l'effet de la mise en place, en juin 2009, du RSA (revenu de solidarité active) qui couvre un champ plus large de bénéficiaires que le RMI et l'API, et apporte un complément de revenu à des travailleurs faiblement rémunérés. Néanmoins, en 2009, plus de 10% des actifs ayant au moins 18 ans sont pauvres, soit 2,8 millions de personnes. Par rapport à 2008, l'augmentation du nombre de personnes concernées atteint 0,6 point.

Enfin, l'INSEE souligne le fait que parmi les personnes occupant un emploi, ce sont surtout les non-salariés (indépendants) qui sont touchés par la montée de la pauvreté. Leur taux de pauvreté passe de 15,3% à 16,9%, à cause d'une plus grande sensibilité de leurs revenus à la conjoncture économique. Quant aux retraités, leur niveau de vie médian augmente de 1,3% en euros constants en 2009, et leur taux de pauvreté (9,9%) reste stable. ■ SB

La rigueur, pour qui ?

C'est désormais une certitude : tous les pays lourdement endettés – dont la France fait hélas partie – seront contraints, au cours des prochaines années, de mettre en œuvre une vraie politique de réduction des déficits budgétaires. Il est vain de diaboliser les marchés financiers, de les tenir pour responsables des difficultés du monde occidental. Celles-ci sont la conséquence d'une très mauvaise gestion des finances publiques pendant plusieurs décennies.

Pour rassurer les investisseurs, stabiliser les bourses, les États doivent absolument trouver les moyens de corriger le dangereux déséquilibre de leurs dépenses et de leurs recettes, qui favorise les manœuvres des spéculateurs. Certains économistes préconisent une solution présentant, à leurs yeux, l'avantage de la simplicité et de l'efficacité immédiate : la compression des budgets sociaux. Au mépris de ces valeurs fondamentales que sont la justice sociale, la solidarité avec les plus pauvres. Mais d'autres solutions existent. La prochaine campagne électorale va certainement amener les candidats à l'élection présidentielle à s'affronter sur ce sujet et à éclairer ainsi l'opinion.

Certes, des réformes imposant de nouveaux sacrifices aux populations semblent inévitables. Il ne faut cependant pas casser la fragile croissance,

productrice de rentrées fiscales et d'emplois. Et le simple bon sens commande d'aller chercher l'argent d'abord où il se trouve : chez les contribuables les plus aisés et dans les caisses des grandes entreprises, les plus prospères et souvent les moins taxées.

Les dernières mesures annoncées par le premier ministre marquent un indéniable infléchissement de la politique fiscale. La loi TEPA du début de la législature a du plomb dans l'aile. Mais la taxation des plus hauts revenus reste symbolique et temporaire. On est encore très loin de la grande réforme de la fiscalité prônée par des économistes qui rappellent que le taux d'imposition des plus riches est à peine de 30%, alors que l'ensemble des prélèvements représente 40 à 50% des revenus des classes populaires et moyennes.

Une augmentation ciblée des impôts peut donc permettre à l'État d'obtenir une appréciable possibilité d'amélioration de sa situation financière, sans infliger l'austérité à ceux qui vivent déjà dans des conditions difficiles ou subissent la précarité. Mais cette option ne correspond pas à la philosophie du président de la République, plus favorable au seul *robotage des niches fiscales*. Elle ne pourra être adoptée qu'après les élections de 2012.

Serge Bijonneau

1 1 5 - Numéro gratuit de l'urgence sociale - 1 1 5

DONS : Je fais un don à l'EAO et/ou au CAD

- Je soutiens l'EAO dans son action. J'envoie un chèque à l'ordre de l'EAO (75 % de votre don sera déductible de vos impôts).
 - Je soutiens le CAD dans son action. J'envoie un chèque à l'ordre du CAD (66 % de votre don sera déductible de vos impôts).
- (Un reçu fiscal vous sera envoyé en fin d'année.)

JE M'ABONNE À LA REVUE PERSPECTIVES

Attention, si vous êtes adhérent, ou si vous demandez à le devenir, le montant de votre cotisation intègre l'abonnement à *Perspectives*. Vous remplissez ce bulletin d'abonnement si vous désirez être abonné à *Perspectives* sans vouloir adhérer à l'EAO-CAD.

- 10 €- 4 numéros par an
- Abonnement de soutien 25 € – Je joins un chèque de € à l'ordre de l'EAO.

Bulletin d'abonnement à renvoyer à : ENTR'AIDE OUVRIÈRE – 62 rue George Sand BP 21035 – 37010 TOURS CEDEX 1

PERSPECTIVES DE L'ENTR'AIDE OUVRIÈRE, 4 numéros par an, COMMISSION PARITAIRE N° 0312 G 88823.

Rédaction & administration : 62 rue George-Sand, BP 21035, 37010 TOURS Cedex 1 – Tél : 02 47 31 87 00, Fax : 02 47 61 14 16

Directeur de la publication : André Ledoux – Comité de rédaction : Serge Bijonneau, Jean Paillou, Madeleine Perret, Pierre Volovitch, François Weil.
Secrétaire de rédaction : Martine Béranger-Baritaud

Mise en page : Francis Bordet – Impression : LAGOUTTE IMPRIMEUR, Evvres-sur-Indre.

Gestion des abonnements : Alexandra Cailbeaux – Responsables des expéditions : Geneviève Cruau.